

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 05/10/17
Affichage le : 26/10/17
Transmission préfecture le : 26/10/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20171013-lmc199848-DE-1-1
Du : 26/10/17
Délibération exécutoire le : 26/10/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

**POLITIQUE B08 COOPÉRATION INTERNATIONALE
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LE KESROUAN-FTOUH**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME MARCELLE GORGUES ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général du 14 juin 2013 portant renouvellement de la convention-cadre de coopération avec la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh,

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 8,

Vu la délibération du Conseil départemental « Yvelines, partenaires du développement – orientations 2015-2020 » du 27 novembre 2015 et le rapport d'orientation qui lui est annexé,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la convention-cadre de coopération décentralisée pour la période 2017-2022 ainsi que la convention opérationnelle annuelle 2017-1 avec la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh.

Autorise le Président à signer ces deux conventions, ainsi que leurs annexes financières, annexées à la présente délibération.

Approuve le versement d'une subvention d'investissement de 75 579€ à la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftough.

Dit que les crédits seront inscrits au chapitre 204 article 20422 du budget départemental 2017 et suivants, sous réserve du vote de la décision modificative du budget départemental le 20 octobre 2017.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LE KESROUAN-FTOUH

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (36) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (6) : Philippe Benassaya, Pierre Fond, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly, Elodie Sornay, Yves Vandewalle.